

Élections européennes

De la concurrence à la coopération

Le 26 mai 2019, les députés européens seront élus pour un mandat de cinq ans. Leur pouvoir est conséquent. Ils

- élisent la Commission européenne, et notamment son ou sa président.e, et peuvent en révoquer un membre ;
- votent le budget de l'UE, conjointement avec le Conseil de l'Union européenne (UE) ;
- votent la plupart des lois européennes (règlements, directives, décisions), conjointement avec le Conseil ;
- ratifient les accords internationaux.

Un peu d'histoire

En 1993, le Livre blanc *Pour entrer dans le XXI^e siècle*¹, sous titré *Emploi - Croissance - Compétitivité*, fut adopté par les chefs d'États et de gouvernements des pays membres de l'UE. Promoteur de l'ouverture sans cesse plus grande de l'UE aux échanges commerciaux et aux investissements² internationaux, il proposait une stratégie pour développer la compétitivité globale³ des entreprises européennes, et convoquait la recherche⁴ - souffrant « *d'une valorisation défailante des résultats* »⁵ - et l'éducation - pour laquelle était notamment « *encouragée la collaboration des entreprises* »⁶.

Le 1^{er} janvier 1995, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) entrait en vigueur, d'où l'intensification de l'affrontement économique de l'UE avec l'ensemble des régions et pays du monde.

En mars 2000, la stratégie de Lisbonne était lancée. Objectif, faire de l'UE « *l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde* ».

Enseignement supérieur, le processus de Bologne

A la fin des années 1990, des gouvernements qui jouaient un rôle moteur dans le lancement de la stratégie de Lisbonne initièrent le processus de Bologne. Quatre objectifs étaient poursuivis : focaliser l'enseignement supérieur sur les besoins du marché du travail et des entreprises ; créer les conditions d'un marché du travail européen (les travailleurs européens doivent pouvoir mettre en vente leur force de travail partout en Europe) ; créer un marché européen de l'enseignement supérieur ; développer la mobilité des étudiants au sein de l'Europe et au-delà. Des outils concrets ont été mis en place : ECTS (European Credit Transfert Scale), supplément au diplôme, système d'assurance qualité européen...

Dans le domaine de l'éducation, l'UE n'a que des compétences réduites : « *appuyer, coordonner ou compléter l'action des États membres* »⁷. À ce titre, la Commission européenne est représentée et pèse dans toutes les réunions du processus de Bologne, aux côtés de 48 États.

Recherche, un gigantesque gâchis

Dans le domaine de la recherche, l'UE dispose de compétences importantes « *pour mener des actions, notamment pour définir et mettre en œuvre des programmes* »⁸.

Dans un contexte de pénurie des dotations de base des structures de recherche, les chercheurs sont encouragés à candidater aux appels à projets de l'UE, richement dotés. Le programme « *Horizon 2020* » (H2020) est composé de trois

¹Editions Michel Lafon/Ramsay. 1994.

²*Ibid*, chapitre 6

³*Ibid*, chapitre 2

⁴*Ibid*, chapitre 4

⁵*Ibid*, p. 109

⁶*Ibid*, p. 223

⁷*Traité sur le fonctionnement de l'UE*. Article 6.

⁸*Ibid*, article 4

« piliers » : « *Excellence scientifique* », « *Primauté industrielle* » et « *Défis sociétaux* ».

Le premier permet de financer une recherche fondamentale libre. Mais son budget ne représente qu'un cinquième du programme H2020 et concentre des moyens énormes sur quelques rares chercheurs (« ERC grants » de l'ordre du million d'euros), ce qui joue contre l'esprit de coopération en donnant à une poignée « d'excellents » les moyens de l'être encore plus.

Les appels à projets des deux autres piliers exigent généralement la coopération de plusieurs équipes de recherche. Mais l'obtention des financements nécessite des compétences de « monteur de projet » professionnel, la soumission aux thèmes imposés et la coopération avec l'industrie.

Cette méthode de financement conduit à :

- développer une bureaucratie du montage et de la gestion de projet, au détriment de la recherche elle-même ;
- mettre en concurrence les personnels, les équipes et les établissements, donc rompre avec le principe de coopération sur lequel repose l'activité de recherche ;
- multiplier les secrets industriels durant les travaux de recherche, voire lors de l'exploitation des résultats ;
- déposer des brevets qui augmentent le coût de l'utilisation des résultats, et en limitent donc l'usage.

Ce pilotage de la recherche répond mal aux besoins de recherche pour la connaissance et la société. Le cas de l'énergie est édifiant. Des questions cruciales au plan international renvoient à celle de l'énergie : urgence climatique, non-satisfaction des droits sociaux fondamentaux pour plusieurs milliards de personnes, tensions géopolitiques... C'est pourquoi les énergies renouvelables (production, stockage, transport) requièrent un plan massif de recherche, basé sur des coopérations nationale, européenne et internationale. Or, contrairement à certains affichages politiques, un tel plan n'existe pas, loin s'en faut. Ainsi, la recherche sur les énergies renouvelables financée par l'UE s'inscrit dans la stratégie de compétitivité et donc dans « *la chaîne de l'innovation débouchant sur l'apport au marché de produits et de services innovants* »⁹ : la concurrence prime sur la coopération. En outre, selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), en 2017 les investissements en recherche et développement dans les énergies renouvelables¹⁰ se sont élevés dans le monde à seulement 9,9 milliards de dollars, soit environ 0,012% du PIB mondial¹¹

Accords commerciaux internationaux et enseignement supérieur

La signature d'accords commerciaux internationaux dans le secteur de l'éducation requiert une majorité qualifiée des pays membres¹², doublée d'un vote positif du Parlement européen.

Certains acteurs sont prêts. Des universités se développent à l'international sur une base marchande. Des entreprises capitalistes, notamment étasuniennes (Kaplan inc, Apollo Global, Cappella Education, Providence Equity, Leeds Capital Partners, University Ventures...) ¹³, développent ou acquièrent à l'international des établissements d'enseignement supérieur. Il ne reste plus qu'à leur offrir le cadre juridique. Si l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) semble hors d'état de nuire depuis la Conférence de Seattle en 1999 et les blocages successifs des négociations suivantes, le danger vient des nombreux accords bilatéraux sur le commerce et les investissements négociés par l'UE depuis la fin des années 2000. L'UE a déjà ratifié des accords notamment avec le Canada (CETA) et le Japon (JEFTA). Elle en négocie d'autres avec des pays d'Afrique, le Mercosur et les États-Unis, ainsi qu'un traité multilatéral sur les services (TISA).

Des conséquences concrètes pour le personnel de l'ESR et pour la société

La politique de l'ESR de l'UE fait partie d'un ensemble dont les conséquences sur les collègues sont doubles.

⁹Présentation du Programme cadre pour la recherche et l'innovation. Site de l'UE.

¹⁰PNUE, *Les tendances mondiales de l'investissement dans les énergies renouvelables*. 2018.

¹¹Cependant, parmi les énergies dites renouvelables se trouvent des énergies responsables de pollutions importantes.

¹²Une décision est acquise à la majorité qualifiée lorsqu'elle a le soutien de pays réunissant au moins 55% des pays membres et 65% de la population de l'UE (soit 16 pays sur 28). Toutefois, une minorité de blocage doit inclure au moins 4 membres.

¹³Conférence Transatlantique Trade and Investissement Partnership Briefing : what is it and why we should be worried, UCU, 2014 : <http://www.ucu.org.uk/6868>

D'une part, les conditions de travail se dégradent. La précarité se développe, en lien avec celle des financements par appel à projets. Le temps consacré à des tâches bureaucratiques et à la quête de financements cannibalise les activités effectives de recherche et d'enseignement. La lutte pour les postes et les financements détériore la qualité des relations humaines. Les libertés académiques sont restreintes soit par la précarité des chercheurs soit par la nécessité pour eux d'orienter leur travail vers ce qui est « à la mode ».

D'autre part, le sens du travail tend à se restreindre et s'appauvrir sous la pression du pilotage politique évoqué plus haut. Les finalités du service public de l'ESR (produire des connaissances, pour elles-mêmes et au service de la société et de la formation de citoyens hautement qualifiés) cèdent la place aux impératifs de « l'innovation », de « l'employabilité » et de la formation de travailleurs adaptés au marché, au service de l'attractivité et de la « compétitivité » des territoires et des profits des grandes entreprises.

Une conséquence est une réduction de la capacité de la société à se penser, à se projeter, à se remettre en question et à se transformer et se mobiliser pour répondre aux enjeux sociétaux et aux besoins humains d'aujourd'hui et de demain. Face à cette situation, la responsabilité individuelle et collective des universitaires et des chercheurs doit s'organiser et s'exprimer.

Propositions non exhaustives du SNESUP-FSU

Les politiques de recherche de l'UE et des États membres doivent viser tout à la fois le développement :

- d'une recherche non finalisée, indispensable pour préparer l'avenir et élargir le champ des connaissances ;
- d'une recherche qui répond aux besoins sociaux, culturels, sanitaires et environnementaux, et contribue aux solutions à apporter à la situation de crise, allant des avancées technologiques et techniques aux indispensables transformations du système économique et social ;
- d'une recherche comme bien commun, outil de la démocratie et de la pensée critique, émancipatrice et au service du vivre ensemble.

La recherche en sciences humaines et sociales, incluant l'économie, a un rôle indispensable à jouer pour l'ensemble de ces objectifs. En particulier, l'une de ses priorités doit être d'analyser les processus mettant aujourd'hui en danger la démocratie en Europe et contribuer à la conception et à la diffusion des moyens d'un regain démocratique. Les attaques contre la démocratie universitaire sont à cet égard un objet de recherche qui doit s'imposer.

En Europe et dans le monde, les besoins de recherche sont immenses. Les défis environnementaux et sociaux à relever nécessitent une contribution majeure de la recherche. L'UE et ses États membres doivent décider des moyens financiers et humains nécessaires et mettre en œuvre des plans publics pluriannuels de recherche reposant sur des coopérations européennes et internationales.

Les orientations européennes en matière d'enseignement supérieur doivent être revues à rebours du processus de Bologne et du Livre blanc sur l'éducation : au lieu d'un marché européen de la formation supérieure, il s'agit de promouvoir l'accès à l'enseignement supérieur comme un droit universel, donc garanti par un service public gratuit, dans tous les pays européens, pour les étudiants nationaux, européens et non européens.

Cette conception de l'ESR ne pourra être pleinement réalisée que dans le contexte d'une relance de la vie démocratique, laquelle reposera notamment sur une nouvelle politique de la formation et de l'information des citoyens. La formation des citoyens, qui dans une démocratie doit être l'une des premières finalités du système d'éducation, tout comme la formation à l'ensemble des activités sociales dont la production économique, doit donner lieu à un développement des capacités d'analyse critique, de la culture du débat (écouter, argumenter, synthétiser...) et de la décision collective, et doit aussi donner lieu à un enseignement renforcé du savoir portant sur le monde aujourd'hui, sur son histoire, sur les modèles politiques, sur les différentes cultures, sur le fonctionnement des institutions et organisations politiques et démocratiques, sur les sciences, les techniques et l'épistémologie...

Pour accomplir ces objectifs, l'UE et ses États membres doivent faire le choix d'un service public d'ESR

- riche des libertés académiques et soustrait aux pouvoirs du marché et des entreprises
- dont les personnels bénéficient de statuts stables garants de ces libertés

- bénéficiant d'une gestion démocratique, de condition de travail et d'étude de qualité et de politiques contre les discriminations
- bénéficiant de financements pérennes, en remplaçant la logique de concurrence des appels à projets par celle de la coopération.

L'université doit être un lieu d'émancipation, pour une société libre et démocratique, pour le progrès social et le bien-être de toutes et tous, pour le développement et la diffusion des connaissances, pour la vie culturelle et la sauvegarde de l'environnement. Cependant, une opération de mise au pas et d'instrumentalisation de l'université est en cours, aux échelles nationales, européennes et internationales. Les élections parlementaires européennes sont l'occasion d'informer et de débattre sur cette situation et sur des alternatives, avec les candidats, avec les collègues, les étudiants et avec les citoyens.